



APPEL A PROJETS

AF3M 2016

« Le myélome et ses malades »

Pour la sixième année consécutive, l'Association Française des Malades du Myélome Multiple (AF3M) lance son appel à projets pour financer des travaux portant sur l'amélioration de la qualité de vie des malades atteints de myélome.

Pour l'AF3M la prise en charge du malade dans sa globalité, et notamment de sa qualité de vie, sont des préoccupations essentielles : c'est pourquoi l'association œuvre afin d'encourager les initiatives et les innovations qui visent à mieux prendre en compte l'ensemble du vécu des malades, aussi bien en termes de santé physique que de santé morale ou psychique. Elle souhaite se positionner dans une vision où la prise d'initiative est encouragée, où il est montré que les progrès ne doivent pas seulement se limiter au développement de nouveaux médicaments, mais doivent également prendre en compte tous les aspects du parcours de soins.

Pour rappel, en 2015, l'AF3M a récompensé les cinq projets suivants :

Le dossier : « Mise en place d'un dépistage électronique et automatisé des données de Qualité de Vie, de détresse et des besoins des patients suivis pour Myélome Multiple » présenté par le Dr Sandra Malak, praticien spécialiste des centres de lutte contre le cancer d'Hôpital René Huguenin - Institut Curie de Saint-Cloud, à hauteur de 15 000€.

Le dossier : « Conception et réalisation d'une étude de qualité de vie pour les patients atteints de myélome multiple et traités par chimiothérapie injectable en Hospitalisation à Domicile dans le cadre du dispositif ESCADHEM du Réseau HEMATOLIM » présenté par le Dr Mohamed Touati, Praticien Hospitalier dans le service d'Hématologie Clinique et de Thérapie Cellulaire CHU de Limoges -Président du Réseau HEMATOLIM2, à hauteur de 12 000€.

Le dossier : « Etude des mécanismes génétiques impliqués dans l'hétérogénéité des myélomes avec t(4 ;14) » présenté par le Dr Alexis Talbot, interne en hématologie et étudiant Master 2, Hôpital Saint Louis de Paris, Université Paris Diderot, Inserm, Institut Universitaire d'hématologie, UMR 1126, Département Immunohématologie, à hauteur de 15 000 €, sachant que ce prix a été attribué au nom de l'AF3M et de la FFMRG.

Le dossier : « Mise en place d'un parcours dédié pour les patients traités par chimiothérapie sous-cutanée dans le cadre d'un myélome. Amélioration de l'insertion professionnelle et sociale des malades pendant et après leur traitement » présenté par le Dr Pascal Hutin, Mme Fabienne Le Goc-Sager, et Mr Nicolas Cassou, de l'Hôpital de Jour oncologie et hématologique du Centre Hospitalier de Cornouaille, Quimper, à hauteur de 8 000€.

Le dossier : « Appel à projet qui vise à entamer une démarche de soins aux patients recevant les injections de Velcade, incluant, outre la réduction du temps de présence, la possibilité pour le patient de bénéficier de soins de confort » présenté par le Dr Olivier ALLANGBA, Joëlle MOTTAIS, et l'équipe paramédicale de l'hôpital de jour Service Onco-hématologie HDJ, Centre hospitalier Yves Le Foll, 10, rue Marcel Proust 22027 Saint Brieuc Cedex 1, à hauteur de 1650 €.

Cet appel à projets 2016 est ouvert avec :

- le soutien financier d'AMGEN



- le soutien institutionnel de IFM, SFH, FFRMG, AFITCH-OR, AFIC, HAS, INCa, de la Ligue Contre le Cancer.



L'appel à projets de l'AF3M a pour objectifs de favoriser l'émergence de nouvelles connaissances et pratiques qui soient de nature à améliorer la qualité de vie des malades mais également à leur permettre d'être plus acteurs dans la prise en charge de leur maladie.

Il s'adresse à l'ensemble **des équipes intervenant dans la prise en charge du myélome : médecins hématologues et au delà les spécialistes** en rhumatologie, neurologie, néphrologie, gériatrie, médecine interne, traitement de la douleur ..., **les professionnels paramédicaux** au sens large ; infirmiers, kinésithérapeutes, psychologues, cliniciens, et **les chercheurs impliqués dans des recherches, fondamentales ou cliniques.**

Pour 2016, l'AF3M souhaite **mettre l'accent sur les démarches engagées qui sont de nature à mieux permettre aux malades d'acquérir les éclairages, les savoir-faire, les savoir-être indispensables pour mieux vivre sa maladie.**

Chaque proposition devra concerner un projet, quel que soit son état d'avancement : celui-ci devra s'inscrire dans l'un des axes suivants :

Axe 1 : Les travaux de recherche fondamentale sur le myélome, notamment ceux qui sont de nature à mieux comprendre les mécanismes génétiques mis en jeu, à faire en sorte que les malades puissent à terme être diagnostiqués de façon plus précoce, et disposer de traitements plus individualisés, avec à la clé moins d'effets secondaires.

Axe 2 : Le myélome et ses traitements : tous travaux de recherche clinique incluant un aspect d'amélioration de la qualité de vie des malades.

Axe 3 : L'information au malade : tous travaux portant sur l'annonce de la maladie au malade, la présentation des protocoles de traitement envisagés et des soins support proposés.

Axe 4 : Le parcours médical : tous travaux visant à mieux coordonner le parcours du malade, à apporter aux patients un accompagnement personnalisé qui prenne mieux en considération ses attentes, ses difficultés quelles que soient leurs natures (familiale, professionnelle, sociale)

Axe 5 : Les soins : tous travaux visant à améliorer la qualité des soins des patients, de mieux prendre en charge la douleur liée souvent aux effets indésirables des traitements, que ceux-ci soient dispensés à l'hôpital ou à domicile.

Axe 6 : L'après-soins : tous travaux portant sur l'accessibilité à certaines prestations (exemple les dialyses en maison de convalescence), l'insertion sociale et professionnelle des malades pendant et après leur traitement.

Plusieurs projets seront financés avec des subventions maximales de 15.000 € ou 10.000 € par dossier, et à concurrence d'un budget global de 40 000 €.

Les dossiers de candidature éligibles seront évalués par un jury présidé par le Président de l'AF3M et composé de membres de cette Association de malades, médecins et autres professionnels engagés dans la prise en charge des problématiques des malades du myélome.

Le dossier de candidature remis pourra porter sur des projets émergents, en cours, voire aboutis, pour être recevable il devra comporter les pièces suivantes et être saisi en ligne sur notre site :

- **La composition de l'équipe présentant le projet :** Nom, adresse, téléphone, courriel, Curriculum Vitae
- **Une note de synthèse** présentant le contexte du projet, son ambition, ses objectifs, la méthodologie mise en œuvre, les résultats attendus, le calendrier et le budget avec une indication du financement demandé, ainsi que les dispositions que vous comptez prendre afin de valoriser vos travaux.
- **L'axe (les axes) dans lequel (lesquels) s'inscrit le projet**
- **Une présentation des dispositions envisagées par l'équipe pour valoriser ses travaux :** publication, etc.
- **Une description des bénéfices déjà obtenus ou attendus pour les malades du myélome**
- **Le calendrier prévisionnel du projet**
- **Les documentations associées** nécessaires à la bonne compréhension du projet par les membres du jury.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 1er novembre 2016.

Les dossiers doivent être transmis exclusivement par courrier électronique en utilisant le lien suivant :

<http://www.af3m.org/appels-a-projets/nous-adresser-un-dossier-de-candidature.html>

Les dossiers présentés seront examinés en deux temps :

- Pour les dossiers présentés avant le 31 août, le jury délibérera en septembre,
- Pour les dossiers présentés après le 31 août, le jury délibérera en novembre et décembre

Contact :

Danièle NABIAS

danielenabias@orange.fr